

Pacte pour la Transition : Convention d'engagement dans le cadre de la campagne « Mairie-Me »

Entre les associations **Alternatiba Grenoble** et **Pas Sans Nous 38**, ayant pour objet d'appeler à mener la transition écologique et sociale, de porter la voix des quartiers populaires, et de promouvoir la participation citoyenne et la mise en œuvre de politiques locales ancrées dans la volonté des habitant·es.

Et la liste _____, représentée par _____ aux élections municipales de _____, souhaitant formaliser ses engagements concrets pour le mandat à venir.

Préambule

La présente convention a pour objectif de formaliser les engagements pris par la liste candidate autour de mesures prioritaires identifiées en réponse aux défis démocratiques, climatiques, écologiques et sociaux auxquels la Commune et ses habitant·es sont confronté·es.

Elle vise à garantir que la liste candidate affirme une **volonté forte et sincère** de **promouvoir une démocratie locale vivante**, de **répondre aux besoins des habitant·es et aux enjeux du territoire**, et de mettre en œuvre des mesures prioritaires identifiées, et plus largement **des solutions durables intégrant la transition écologique et la justice sociale**, dans un cadre transparent et évaluable.

La transition écologique, perçue comme extérieure ou moralisatrice, reste éloignée des préoccupations populaires si elle n'est pas reliée aux réalités matérielles. En liant transition écologique et justice sociale, en l'articulant à l'anti-racisme, on fonde une **écologie populaire**.

Enfin, la transition écologique ne peut pas exister si elle n'est pas démocratique. Dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions et de la montée de l'extrême droite, la démocratie citoyenne et locale est indispensable, et doit être prise en compte dans toutes les réflexions et décisions.

Conscient·es des nombreux enjeux auxquels nous devons faire face ensemble, les membres d'Alternatiba Grenoble et de Pas Sans Nous 38, et la liste candidate s'engagent à :

- Promouvoir des **valeurs de respect, d'égalité et de solidarité** dans toutes leurs actions ;
- Reconnaître et intégrer dans leurs réflexions et décisions les faits scientifiques établis, notamment sur le changement climatique d'origine humaine, afin de contribuer activement à la transition écologique du territoire et à son adaptation, en priorisant la protection des habitant·es les plus exposé·es et vulnérables ;
- Condamner fermement tout discours discriminatoire ou haineux (sexiste, homophobe, validiste, xénophobe, raciste, etc.) et lutter contre la désinformation en assurant un accès transparent et fiable à l'information ;
- Encourager des solutions inclusives et solidaires, en mobilisant les habitant·es autour d'une démocratie locale renforcée et ouverte à la participation et au dialogue.

Engagements de la liste candidate

La liste candidate et ses membres s'engagent, en cas d'obtention de la majorité à l'élection, à intégrer dans leur programme et à mettre en œuvre, durant le mandat 2026-2032, les mesures suivantes (avec un minimum de 4 mesures) :

- ☐ **Lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement**
- ☐ **Développer une restauration collective publique durable et de qualité pour toutes et tous**
- ☐ **Créer et soutenir des ateliers d'apprentissage du vélo, de sa conduite et de sa réparation**
- ☐ **Isoler et rénover les bâtiments communaux**
- ☐ **Reconnaître le patrimoine culturel et intégrer les habitants dans les processus concernant sa gestion**
- ☐ **Améliorer l'inclusivité dans l'espace public**

Cela inclut de porter ces mesures à l'échelle métropolitaine, en particulier lorsque la compétence municipale a été déléguée, et dans les institutions dans lesquelles la Commune a voix.

Les préambules préalables à chaque mesure ne sont pas des engagements chiffrés ou contractuels, ils permettent de mettre un cadre politique et éthique, de donner du contexte, de faire des constats.

Mesure 1 : Lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement

Préambule :

La crise du logement s'aggrave, l'occupation du siège de la Métropole Grenobloise par 150 personnes sans domicile, et soutenus par plusieurs associations (DAL38...), en est un exemple local. Début 2025, la Fondation pour le Logement estimait que 4,2 millions de personnes souffraient de mal-logement, dont 350 000 personnes sans domicile¹. A cela, s'ajoute les personnes en situation de surpeuplement, en situation d'impayés, et en situation de précarité énergétique qui, à nouveau, touchent en priorité les plus pauvres.

Nous rappelons ici que l'accès à un logement décent est un droit, et invitons les futur-es élu-es à agir en faveur de l'accès à un logement décent pour toutes et tous. Nous encourageons également à plus de démocratie, en permettant la participation des associations et des habitant-es, dans les différentes instances relatives au logement. Enfin, nous rappelons l'importance de la mixité sociale et alertons sur le danger de la gentrification.

La lutte contre l'habitat indigne est un point clef de cette thématique, et les Maires peuvent agir. Le cadre législatif et administratif est complexe, et bien que les compétences soient partagées entre différents acteurs (l'État, l'ARS, le PDLHI...), les Communes peuvent avoir un rôle moteur. Via les stratégies d'urbanisme et les aides locales, elles peuvent également initier et prioriser des politiques en faveur du logement pour les plus précaires et de la lutte contre la précarité énergétique.

Agir contre le mal-logement, c'est aussi agir contre la pauvreté et les inégalités, pour la sécurité, et pour la santé.

1 30e rapport sur l'état du mal-logement en France 2025, Fondation pour le logement, janvier 2025

Mesure :

Mobiliser les pouvoirs du ou de la Maire, pour défendre la dignité et la santé des habitant·es, en mobilisant sans réserve la Police municipale, ou tout agent assermenté, et l'ensemble des leviers réglementaires contre l'insalubrité et les atteintes au cadre de vie (visites sanitaires, constats, saisines des autorités compétentes, mises en demeure, arrêtés d'insalubrité, ...) ;

Créer, d'ici la mi-mandat :

- un **service communal d'hygiène et de salubrité**, doté d'agent·es spécifiquement formé·es, et de moyens dédiés incluant une plateforme de signalement accessible à toutes et tous, afin de garantir un accompagnement réel des citoyen·nes (en lien étroit avec les services sociaux) ;
- un **règlement sanitaire communal exigeant et protecteur**, intégrant des critères ambitieux pour lutter contre la surchauffe estivale des logements (température maximale admissible) et pour améliorer la qualité de l'air intérieur (taux minimal de renouvellement d'air, taux plafond de COV, ...). Ce règlement sera co-construit dans une démarche démocratique, associant étroitement les habitant·es et les associations qui les représentent ;

Mesure 2 : Développer une restauration collective publique durable et de qualité pour tous et toutes

Préambule :

Dans un contexte d'augmentation de la pauvreté et de la précarité alimentaire, et d'un modèle agricole dominant industrialisé, peu respectueux de la santé, de l'environnement et de la biodiversité, l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous est un véritable enjeu.

Cette question du droit à une alimentation saine et durable va de pair avec les enjeux de santé publique, avec le statut des agriculteurs et agricultrices, avec la non artificialisation des sols, avec la protection de l'environnement et de la biodiversité. Elle interroge aussi l'articulation entre les territoires urbains et les territoires ruraux proches, producteurs de l'alimentation consommée dans les villes.

Les Communes ont un rôle clé dans ces enjeux, notamment par l'application, et le dépassement, des objectifs de la loi EGAlim dans la restauration collective. Dans le prolongement du précédent Pacte, nous encourageons la poursuite de cette dynamique dans les cantines scolaires, mais demandons surtout sa généralisation à d'autres publics, notamment pour les cantines et repas relevant du secteur médical et médico-social (EHPAD, etc...), ainsi que l'aide alimentaire.

Nous encourageons plus généralement les Communes à mener une politique de soutien aux agriculteur·rices locaux·les qui produisent via des modèles respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Nous encourageons enfin la mise en place d'initiatives de sécurité sociale de l'alimentation (SSA) qui visent à transformer le système productif alimentaire pour permettre l'accès à une alimentation saine pour toutes et tous.

Mesure :

Proposer, à la fin du mandat, dans toutes les cantines relevant des compétences communales (établissements d'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées, cantines des employés municipaux, écoles, crèches, centres de loisirs, services de restauration à domicile des CCAS...) **au moins 80 % de produits biologiques, et/ou locaux et/ou équitables**, et systématiquement une **alternative végétarienne**, et ce, en pratiquant des **tarifs accessibles et solidaires**. Cet engagement inclut la **formation des équipes** à l'alimentation durable pour les métiers de la restauration collective (cuisinier·ères, animateur·ices, acheteur·euses, nutritionnistes...).

Proposer, dès la mi-mandat et sur le principe des restaurants solidaires, **au moins un repas par mois** dans au moins un de ces lieux de restauration collective **pour les personnes en situation de précarité** (en dehors de créneaux d'utilisation habituels).

Mesure 3 : Créer et soutenir des ateliers d'apprentissage du vélo, de sa conduite et de sa réparation.

Préambule :

Les mobilités à l'échelle communale et métropolitaine sont les mobilités du quotidien, elles concernent de manière très concrètes les habitants et habitantes dans leur accès à l'emploi, aux services publics, aux commerces et aux loisirs.

De manière générale, nous soutenons toutes les démarches visant à organiser et développer des déplacements moins polluants et faire de la mobilité un droit accessible à tous. Ainsi, nous encourageons la poursuite du Plan de Déplacements Urbains de la SMMAG, et du futur Plan De Mobilité, dans la mise en place de solutions alternatives à la voiture, comme la poursuite du développement du vélo (aménagement et sécurisation des itinéraires, etc), et des transports en commun (prolongement de lignes et du maillage, augmentation des fréquences, etc), le tout dans une tarification accessible pour toutes et tous, notamment les plus précaires.

Pour autant, et bien que la Métropole Grenobloise soit reconnue pionnière de la mobilité durable, il est impératif d'agir de manière juste. La mobilité est également une question de liberté, d'autonomie, et un enjeu de santé publique. La mise en place de la ZFE Grenobloise a par exemple été perçue comme étant injuste et punitive, en particulier dans les quartiers populaires, alors que les enjeux de qualité de l'air sont partagés par toutes et tous.

Il est donc primordial de mieux accompagner au changement de mobilité.

Mesure :

En complément d'aides financières à l'achat d'un vélo, accompagner les habitant·es à l'utilisation du vélo dans les transports au quotidien par **la mise en place et le déploiement de cours de vélo pour adultes**, permettant d'apprendre à toutes et tous de savoir monter sur un vélo, de bien circuler en ville et de réparer un vélo. Soit, plus précisément :

- Mettre en place des **cours de vélo gratuits** via une école de vélo municipale ou le co-financement d'un programme en lien avec l'initiative nationale Vélo-Egaux. La gestion de ce programme se fera **en lien avec les maisons des habitant·es / de quartier** avec une attention plus particulière sur l'**accompagnement des publics précaires**.

- Déployer des **ateliers d'autoréparation** municipaux, ou associatifs, en finançant l'acquisition de locaux, d'outils, et l'animation des ateliers via du personnel dédié, en priorisant leur **installation dans les quartiers populaires**.

Dans les 18 premiers mois du mandat, établir un **recensement des besoins** et des demandes en matière d'apprentissage cyclable : pourcentage de la population communale ne sachant pas faire de vélo, identification des freins à l'utilisation de vélos, besoins en matière d'équipement...

D'ici la mi-mandat, **être en capacité de former 1 % de la population adulte** de la commune.

Mesure 4 : Isoler et rénover les bâtiments communaux

Préambule :

Selon un sondage réalisé par Hellio et l'IFOP² en 2023, 85% des Français-es considèrent que la rénovation énergétique des écoles est une priorité. Il ne doit plus y avoir de bâtiments scolaires où les écolier-es ont froid l'hiver ou trop chaud l'été. Pourtant, de nombreux bâtiments ont encore une mauvaise isolation, avec pour conséquence un inconfort important : températures trop basses en hiver (parfois 12 - 13 °C seulement) ou trop élevées en été (plus de 30 °C en juin), ce qui impacte la concentration et la santé des usagers. De plus, d'autres personnes vulnérables comme les personnes âgées sont à protéger face aux températures extrêmes qui sont vouées à s'intensifier dans le futur.

Cet engagement social est aussi économique. Les factures énergétiques ont un lourd impact sur le budget, surtout depuis la forte hausse des prix de l'énergie.

Enfin, cet engagement a un fort impact écologique, car environ 50% de l'énergie consommée par les bâtiments communaux de la Métropole est du gaz³, ce qui contribue à nos émissions de gaz à effet de serre et aggrave notre dépendance énergétique.

Rappelons que le Plan Climat Air Energie vise une réduction de 40 % des consommations d'énergie de la Métropole Grenobloise d'ici 2030 par rapport à 2005. De même, le prochain PCAE visera une réduction de 65% des émissions de gaz à effet de serre en 2030, rentrant ainsi dans l'objectif national d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour atteindre ces objectifs, des politiques de sobriété - moins et mieux consommer - et d'efficacité énergétique - notamment via la rénovation des bâtiments - doivent être mises en œuvre et l'exemplarité des collectivités est nécessaire pour avoir un effet d'entraînement.

Mesure :

D'ici la fin du mandat, **réduire d'au moins 45%, par rapport à 2005, la consommation énergétique globale des bâtiments communaux**, en priorisant la rénovation des équipements les plus énergivores et exposés aux canicules estivales, et en priorité les bâtiments accueillant du public fragile (enfants et personnes âgées). Cet engagement inclut la **prise en compte renforcée du confort thermique d'été** afin de ne jamais dépasser 28°C après rénovation, et l'obtention du niveau BBC Effinergie⁴ pour toute rénovation. Ces lieux ainsi rénovés pourront être ouverts à la population lors d'épisodes de canicule.

² <https://www.hellio.com/actualites/communiqués/sondage-ifop-hellio-2023>

³ Bilan Alec intercommunal 2015-2023, Avril 2025

⁴ <https://www.effinergie.org/web/labels/renovation>

En parallèle, d'ici la fin de mandat, **remplacer les chaudières au gaz ou au fioul des bâtiments communaux**, par des énergies moins carbonées et en favorisant les énergies renouvelables ; **de manière à sortir complètement des chaudières fossiles en 2040.**

Dans les 18 premiers mois du mandat, réaliser un **audit énergétique** complet de l'ensemble des bâtiments communaux et le **rendre public** en ligne.

Mesure 5 : Reconnaître le patrimoine culturel et intégrer les habitants dans les processus concernant sa gestion

Préambule :

Comme nous le rappelions en préambule général du Pacte, une transition écologique ne peut exister si elle n'est pas démocratique, en particulier avec les quartiers populaires. Lassé-es et fatigué-es que leurs voix et revendications soient ignorées ou qu'elles n'intéressent pas assez les institutions, certain-es n'ont plus confiance dans les instances démocratiques conventionnelles et s'en éloignent alors que ces habitant-es s'intéressent fortement à la vie de leur ville. Les institutions se doivent d'être à l'écoute et d'accueillir avec légitimité et reconnaissance la parole de tous les citoyen-es, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Aujourd'hui, la participation citoyenne est une nécessité éthique et politique, pour construire une société égalitaire et solidaire, engagée dans la transition écologique.

Nous encourageons toutes les initiatives de partage de pouvoir en faveur d'un fonctionnement plus horizontal du conseil municipal, et associant les habitant-es et les associations aux processus de construction et de décision. Enfin, le respect des libertés associatives est également un aspect clé, tout comme aller vers un soutien aux associations plus transparent et équitable.

Mesure :

D'ici la mi-mandat, **adhérer à la convention de Faro**⁵ en conseil municipal, et porter ou défendre en conseil métropolitain l'adhésion de la Métropole à la convention de Faro.

La Convention de Faro définit le patrimoine, non pas par ce que des objets ou des lieux sont en eux-mêmes, mais par ce que « *la population y associe, par les valeurs qu'ils représentent pour les gens et la manière dont ces valeurs peuvent être comprises et transmises à d'autres* »⁶. Elle contribue à **reconnaître la diversité culturelle**.

Avec la Convention de Faro, les habitant-es sont reconnu-es compétent-es dans les processus décisionnels concernant le patrimoine et acteur-ices de leur cadre de vie. Que ce soit à l'échelle municipale ou métropolitaine, **mettre en application** la convention de Faro : reconnaître et valoriser le patrimoine culturel par **des méthodes de gestion** qui soient **fondées sur la participation de tous les membres de la société**.

5 <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>

6 Brochure de la Convention de Faro, Conseil de l'Europe, 2020

Mesure 6 : Améliorer l'inclusivité dans l'espace public

Préambule :

Les Communes sont des acteurs de proximité en première ligne pour une société égalitaire et inclusive. Le Pacte demande l'engagement et le renforcement à l'échelon local des politiques publiques et des pratiques en faveur de l'inclusion des femmes, enfants, personnes porteuses de handicap, et toutes les minorités. Pour cela, il est important que des moyens y soient affectés et déployés.

La ville, l'espace public, devrait être un lieu de liberté, un lieu où on peut aller et venir librement, anonymement, et vaquer aux occupations de notre choix. Cet espace doit le devenir, et le rester, pour toutes et tous, y compris pour les minorités et les personnes plus vulnérables.

Les actions d'aménagement urbain (mobilier urbain, éclairage, voiries...) doivent aller de pair avec des actions de gestion de l'espace public (propreté, visibilité de la diversité...) et des actions de prévention, de formation, des processus « refuge » et de signalement des discriminations et violences.

Mesure :

D'ici la mi-mandat :

- Nommer et rendre visible les discriminations dans l'espace public, en réalisant un **diagnostic communal partagé**, en présence d'expert·es et en donnant la parole aux femmes, aux personnes LGBTQIA+, aux personnes racisées, aux personnes en situation de handicap et à toutes celles et ceux qui subissent l'exclusion et l'insécurité au quotidien ;

D'ici la fin de mandat :

- Mettre en place un **budget annuel** dédié à l'inclusivité de l'espace public, et publier chaque année un **bilan des réalisations** ;
- Rendre l'espace public à celles et ceux qui en sont exclu·es, **en transformant, dans chaque quartier, au moins un lieu emblématique en espace inclusif, sûr et accueillant, pensé avec les personnes concernées** et non à leur place ;
- Inscrire l'égalité dans la ville de manière visible et durable, en **transformant des noms de lieux publics (rues, parcs, équipements communaux...)** pour rendre visible des personnes et des luttes historiquement invisibilisées (notamment les femmes, les personnes LGBTQIA+, les personnes racisées, les personnes en situation de handicap, les personnes issues des classes populaires). **Nommer en ce sens tous les nouveaux lieux et renommer au moins 1 lieu de la commune.**

Conditions d'engagement

Afin de garantir la bonne réalisation des engagements pris, la liste candidate et ses membres s'engagent à :

- Nommer un·e **élu·e référent·e** chargé·e de coordonner le suivi des engagements, d'assurer les relations avec le collectif citoyen
- Organiser une **communication publique** sur l'action municipale relative au présent Pacte, à 18 mois, à mi-mandat et en fin de mandat, incluant le rappel des engagements pris

Pour chacune de ces mesures, l'engagement inclut :

- La **publication dans les 18 premiers mois** d'une **feuille de route claire et accessible** détaillant le suivi de la mise en œuvre de l'engagement pris (calendrier, moyens mobilisés, objectifs chiffrés, partenariats locaux, ...)
- Une **communication publique régulière et transparente auprès des habitant·es** sur les actions municipales mises en œuvre, via le bulletin municipal, les réseaux sociaux, des événements dédiés et la presse locale

En cas d'impossibilité totale ou partielle de mettre en œuvre une mesure prévue, la municipalité s'engage à en expliquer publiquement les raisons.

Alternatiba Grenoble et Pas Sans Nous 38 s'engagent à :

- **Publier fidèlement les engagements pris** par la liste candidate
- Organiser un **suivi de la mise en œuvre** des engagements, et une communication sur ce suivi, avec au minimum un bilan à 18 mois, à mi-mandat et en fin de mandat, sur la base de déclarations de la commune et la production de documents justificatifs pour chacun des engagements pris
- Maintenir un dialogue constructif, argumenté et respectueux pendant tout le mandat

Fait à _____, le _____,

Signatures :

Alternatiba Grenoble et Pas Sans Nous 38
avec la participation d'All Concept et VDJ

